



COMMUNIQUE DE PRESSE
Jeudi 24 mars 2022

Coopérative VTC : le Département de la Seine-Saint-Denis acte sa participation

Le Département de la Seine-Saint-Denis a adopté ce jeudi 24 mars en commission une délibération actant son entrée, comme membre fondateur, au capital de la Coopérative des chauffeurs privés. Cette décision marque une étape majeure en vue de la création imminente de cette coopérative, qui réunira 500 chauffeurs de VTC, pour un tiers environ issus de Seine-Saint-Denis.

Ce faisant, le Département confirme la promesse faite le 28 novembre dernier par son Président Stéphane Troussel, et sa Vice-présidente Melissa Youssouf chargée de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des fonds européens, devant plusieurs centaines de chauffeurs de VTC réunis à l'hôtel de ville de Saint-Denis, d'aider à la réalisation de ce projet inédit. **Membre fondateur, le Département de la Seine-Saint-Denis contribuera à hauteur de 25 000 euros** (500 parts sociales de 50€), soit le montant maximum autorisé pour une prise de participation dans une telle structure.

Par cet acte fort, la Coopérative des chauffeurs privés peut désormais se constituer et va pouvoir travailler à son développement, autour de ses adhérents et de ses nombreux partenaires.

A l'initiative du syndicat INV et de son secrétaire général, Brahim Ben Ali, plus de 500 chauffeurs de VTC ont fait le choix en septembre 2020 de se regrouper pour créer une coopérative, dans le but de s'émanciper des plateformes et, sur le long terme, de faire émerger un marché du T3P plus responsable et vertueux.

Le constat est unanimement partagé : **le modèle des plateformes de mobilité n'est plus viable pour les chauffeurs de VTC** qui sont chaque jour confrontés à l'absence de rentabilité commerciale, aux taux de commission excessifs, à l'absence totale d'autonomie et d'indépendance, à la grande précarité sociale et psychologique du quotidien et à la gestion algorithmique déshumanisée des grandes plateformes.

C'est donc avec la **volonté de s'émanciper et de créer un modèle alternatif, responsable et innovant** au sein de l'économie sociale et solidaire que les chauffeurs de VTC ont choisi le modèle coopératif, seul à même de leur offrir une gouvernance démocratique et un statut de chauffeurs véritablement indépendants.

Cette volonté les a conduits à choisir la société coopérative d'intérêt collectif, une structure coopérative permettant de réunir des chauffeurs, des collectivités territoriales, des partenaires et des clients autour d'un projet commun présentant un caractère d'utilité sociale. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, les chauffeurs ont confié un mandat au cabinet d'avocats Metalaw dès le mois d'avril 2021 afin de mobiliser des ressources, de fédérer des partenaires et soutiens et de structurer juridiquement l'initiative.



C'est aujourd'hui chose faite : la Coopérative des chauffeurs privés peut en effet s'appuyer sur une structure solide, des partenaires impliqués et des perspectives de développement exponentielles. A cet effet, l'ADEME a confirmé qu'elle participerait au financement de la coopérative, une certification est en cours d'élaboration avec l'AFNOR, l'écosystème des coopératives est pleinement impliqué avec notamment la CG SCOP, CoopCycle ou encore MobiCoop, des partenaires privés ont fait état de leur volonté d'accompagner le projet et des partenaires publics de premier plan se sont mobilisés.

L'entrée du département de Seine-Saint-Denis au capital de la Coopérative des chauffeurs privés marque donc une étape décisive de la structuration de ce **projet ambitieux qui vise désormais à renforcer encore davantage ses partenariats en vue de développer sa propre solution numérique et de lancer son offre commerciale à l'automne 2022.**

Contacts

Grégoire LARRIEU

Département de la Seine-Saint-Denis
06.35.84.13.82
glarrieu@seinesaintdenis.fr

Brahim BEN ALI

Secrétaire général du Syndicat INV
06.42.72.59.49
intersyndicalenationale@gmail.com

Jérôme GIUSTI

Avocat
01.83.79.31.82
j.giusti@metalaw-firm.com